

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Préface

Reusens, Florence

Published in:

L'administration provisoire des biens - Manuel pratique de l'administration provisoire des biens des personnes vulnérables

Publication date:

2008

Document Version

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Reusens, F 2008, Préface. Dans *L'administration provisoire des biens - Manuel pratique de l'administration provisoire des biens des personnes vulnérables: Manuel pratique de l'administration provisoire des biens des personnes vulnérables*. Kluwer, Waterloo, p. 7.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Préface

Dans leur ouvrage intitulé *Philosophie des âges de la vie*, Eric DESCHAVANNE et Pierre Henri TAVOILLOT soulignent notamment la nécessité de mettre en œuvre des politiques familiales consistant à soutenir la solidarité familiale par le biais de l'«aide aux aidants», c'est-à-dire les adultes qui, contrairement à ceux qui sont traditionnellement aidés – enfants, jeunes et vieux –, sont *a priori* plus acteurs de la politique qu'objets de celle-ci. Ils précisent à cet égard qu'il convient «d'aider les adultes à rester adultes, en dépit des rechutes existentielles que peuvent causer (...) tous ces accidents de la vie qui cassent la 'maturescence' de l'individu et le replongent dans une situation pré-individuelle, voire infantile»¹.

Ce qui distingue la mesure de protection instaurée par la loi du 18 juillet 1991 de celles qui l'ont précédée et avec lesquelles elle coexiste, c'est qu'elle ne vise pas un public limitativement circonscrit et que, ceci expliquant cela, elle est intrinsèquement modulable. Le regretté Professeur VIEUJEAN la comparait à un «costume sur mesure».

Certaines personnes naissent vulnérables et le resteront, d'autres verront leurs potentialités provisoirement ou irrémédiablement s'affaiblir au cours de leur trajectoire de vie ou à la fin de celle-ci. Reste que ces personnes, même si leur état de santé nécessite le soutien d'un tiers dans la gestion de leurs affaires patrimoniales, sont souvent parfaitement à même d'agir seules, tant dans le domaine personnel que pour prendre certaines décisions relatives à leurs biens ou une partie de ceux-ci. Il est alors essentiel, aussi bien dans la mise en œuvre de la mesure d'administration provisoire qu'au cours de son fonctionnement, de s'adapter aux caractéristiques de la situation, tant il est vrai qu'«un bon accompagnement passe d'abord par l'appréciation de la capacité d'investissement restante»².

Je pense ne pas trahir l'auteur en pressentant, au fil de la lecture de cet ouvrage, que c'est l'esprit qui a présidé à sa rédaction.

Juge de Paix du canton de Seneffe et tout entier dévoué à la cause des plus fragiles – on ne compte en effet plus les groupes de travail auxquels il a été ou est amené à participer et les conférences données dans ses domaines de prédilection – François Joseph WARLET allie la rigueur du juriste, le pragmatisme de l'homme de terrain et la sensibilité du philanthrope. C'est dire qu'entouré de co-auteurs aussi passionnés que lui, il était la personne toute indiquée pour offrir à un public diversifié, un outil aussi précieux qu'agréable à compulsier. Du professionnel du droit au simple quidam désireux de comprendre les arcanes de la protection des biens des majeurs, en passant bien entendu par tous les intervenants sociaux qui gravitent autour de la personne protégée, tous trouveront dans cet ouvrage une réponse chaque fois claire mais nuancée aux différentes questions qu'ils sont amenés à se poser.

Florence REUSENS
Avocate au barreau de Nivelles
Assistante à l'U.C.L.

¹ Paris, Editions Grasset et Fasquelle, 2007, p. 483.

² G. LE GOUES, *L'âge et le principe de plaisir*, Paris, Dunod, 2000, p. 9.